

**PROCES-VEBRAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2022**

Présents : Monsieur Philippe WERMEILLE, Maire
Mesdames LOCU-CHARLIER, JOLY et VILQUIN
Messieurs REYMOND, LORIN, MICHEL A, MICHEL F

Absents excusés : Messieurs ROYER et FERREUX et madame MISCHLER

**Absents ayant
donné pouvoir :** Monsieur GUTRIN pouvoir à M. WERMEILLE
Monsieur PIERRECY pouvoir à M. REYMOND

Date de la convocation : 31/08/2022

Monsieur Alain REYMOND est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire précise qu'une demande d'exonération de la TEOM a été reçue le 6 septembre. Compte tenu du délai fixé au 15 octobre pour transmettre les demandes au service gestionnaire des ordures ménagères, la demande sera étudiée lors de cette séance.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 16 JUIN 2022

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les personnes présentes lors de cette réunion

II – DELIBERATIONS

1- Projet de carrière : Convention d'occupation temporaire en forêt communale - Mission confiée à l'ONF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'objet de la délibération du 4 mai 2022 autorisant la société Béton Pro Rusthul à projeter l'ouverture d'une carrière de roche massive à ciel ouvert sur portion de la forêt communale.

L'ONF, gestionnaire unique des forêts publiques, est garant de la compatibilité du projet avec la gestion durable multifonctionnelle de la forêt communale et avec les prescriptions de l'aménagement forestier en vigueur.

À ce titre l'ONF fixe les clauses techniques d'exercice de l'activité autorisée.

Les dispositions administratives et financières relèvent quant à elles de la volonté de la commune.

Afin de bénéficier de l'expérience de l'ONF, le Maire souhaite confier à l'ONF, qui agira en concertation avec la commune et l'exploitant, la rédaction de la convention d'occupation ici appelée contrat de forage.

Cette mission s'inscrit dans le cadre d'une prestation et prêter au paiement de la somme forfaitaire de 750 € HT au bénéfice de l'ONF. Elle comprend la rédaction de l'acte et une réunion présentielle. Cette somme sera portée à charge du bénéficiaire.

Monsieur le maire propose de :

Confier à l'ONF la rédaction de la convention d'occupation en forêt communale au bénéfice de la société Béton Pro Rusthul et de porter à la charge du bénéficiaire le montant de la prestation confiée à l'ONF.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

2- Décision modificative n° 1 – Budget Lotissement

Avant de procéder à la dissolution du budget annexe « lotissement » des régularisations d'opérations demandées par le service gestionnaire comptable de Poligny sont nécessaires. Monsieur le Maire propose les mouvements de crédits suivants :

Compte	Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6015/11	Terrains à aménager	50.00 €	
TOTAL D 011	Charges à caractère général	50.00 €	
D 6718/67	Autres charges exceptionnelles		50.00 €
TOTAL D 67	Charges exceptionnelles		50.00 €

Le conseil municipal accepte les mouvements de crédits

3- Décision modificative n° 1 – Budget eau

Afin de régulariser les opérations d'amortissements du budget prévisionnel eau 2022, Monsieur le Maire propose les mouvements de crédits suivants :

Compte	Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023	Virement à la section d'investissement		2 375.00 €
TOTAL D 023	Virement à la section d'investissement		2 375.00 €
D 1391/040	Subventions d'équipement		2 375.00 €
TOTAL D 040	Immobilisations en cours		2 375.00 €
R021	Virement section d'exploitation		2 375.00 €
TOTAL R021	Virement de la section de fonctionnement		2 375.00 €
R 777/042	Quote-part des subventions d'investis		2 375.00 €
TOTAL R042	Opérations d'ordre entre section		2 375.00 €

Décision modificative approuvée à l'unanimité par le conseil municipal

4- Décision modificative n° 3 – Budget principal

Afin de régulariser les opérations d'amortissement du budget prévisionnel 2022, Monsieur le Maire propose les mouvements de crédits suivants :

Compte	Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023	Virement à la section d'investissement	200.00 €	
TOTAL D 023	Virement à la section d'investissement	200.00 €	
D 6811/042	Dot.amort.immos incorp.& corp		200.00 €
TOTAL D 042	Opérations d'ordre entre sections		200.00 €
R021	Virement section de fonctionnement	200.00 €	

TOTAL R021	Virement de la section de fonctionnement	200.00 €	
R 280411582	GFP : Bâtiments et installation		200.00 €
TOTAL R042	Opérations d'ordre entre section		200.00 €

Décision modificative approuvée à l'unanimité par le conseil municipal

5- Décision modificative n° 4 – Budget principal

Afin de régulariser le budget prévisionnel 2022 dans la section de fonctionnement, Monsieur le Maire propose les mouvements de crédits suivants :

Compte	Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61524/011	Entretien bois et forêt	1 100.00 €	
TOTAL D 011	Charges à caractère général	1 100.00 €	
D 739223/014	FPIC Fonds national de péréquation		950.00 €
D 7398/014	Reversement, restitution, prélèvs divers		150.00 €
TOTAL D 0014	Atténuations de produits		1 100.00 €

Décision modificative approuvée.

6- Décision modificative n° 5 – Budget principal

Afin de régulariser le budget prévisionnel 2022 en section d'investissement, Monsieur le Maire propose les mouvements de crédits suivants :

Compte	Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2138	Autres constructions	2 000.00 €	
TOTAL D 21	Immobilisations corporelles	2 000.00 €	
D 2313/23	Immos en cours de construction		2 000.00 €
TOTAL D 023	Immobilisations en cours		2 000.00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

7- Clôture du budget lotissement

Monsieur le Maire rappelle que l'ouverture du budget annexe « Lotissement sous le Crêt » a été ouvert par délibération en date du 31 mars 2010.

Monsieur le Maire précise que ce budget ne fait plus l'objet de mouvement et qu'il convient de procéder à la clôture. Il propose de supprimer le budget annexe lotissement à compter du 01/01/2023 et de transférer sur le budget communal les soldes des comptes du budget lotissement qui ne seraient pas soldés.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la dissolution du budget annexe « lotissement ».

8- Rapport Prix Qualité du service eau potable 2022

Monsieur Alain REYMOND présente le Rapport Prix Qualité du Service eau potable (RPQS) pour l'année 2021.

Il précise que la production de la source de la Forge a été plus importante en 2021, limitant ainsi l'achat d'eau à Champagnole.

Le rendement du réseau est de 74 % ce qui est plutôt satisfaisant.

Monsieur REYMOND précise qu'il n'y a pas eu d'investissement significatif sur l'année écoulée, dans le futur certains investissements seront nécessaires.

9- Exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

M et Mme MARSOUDET domiciliés 26 avenue Etienne Lamy à Cize demande l'exonération de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), pour leur local situé 3 avenue Etienne Lamy vide et inoccupé.

Après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité accepte l'exonération de la TEOM pour le local situé au 3 avenue Etienne Lamy à Cie.

III- DOSISIERS EN COURS

Monsieur le maire informe que la commune a reçu la proposition de l'architecte pour l'accessibilité de la Maison du Bief, le projet sera présenté lors d'une prochaine réunion.

IV- QUESTIONS DIVERSES

- Annabelle VILQUIN présente l'opération brioche qui se déroulera du 3 au 9 octobre 2022 au profit de l'ADAPEI de LONS-LE-SAUNIER, ARBOIS, SAINT CLAUDE.

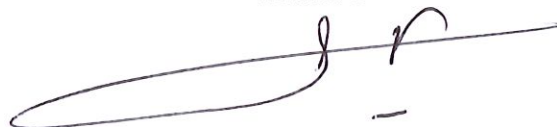
La séance est close à 21h00.

Le Secrétaire de Séance

Alain REYMOND



Le Maire



Philippe WERMEILLE

